



**COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES**

Dossier suivi par Fabrice STRADY
Responsable des Services Administratifs
Tél. : 05.46.39.74.21

FS/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
n°2C 086 882 3592 9

Madame Sylvie BACH
Ingénieur d'Études
en charge des dossiers de Charente-Maritime
DRAC/SRA NOUVELLE-AQUITAINE

Site de POITIERS
102 Grand Rue
CS 20552
86020 POITIERS Cedex

Nos Réfs. : courrier n°2021/34215

Vos Réfs. : SB/A21/1017

OBJET : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
ROYAN (CHARENTE-MARITIME), ZAC POUSSEAU - LES RULLAS
CP017306210041 (Livre V du Code du Patrimoine)

Madame,

Dans le cadre du projet d'aménagement du futur quartier « LES RULLAS », il m'est agréable de vous transmettre ci-joint, pour suite à donner, la Fiche Redevance d'Archéologie préventive si demande volontaire de réalisation de diagnostic, dûment complétée et signée.

Monsieur Fabrice STRADY, *Responsable des Services Administratifs*, ☎ 05.46.39.74.21 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Avec, par avance, toute ma gratitude pour votre esprit de coopération et je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,

Patrick MARENGO

P.J./4

Copie pour information à :

- M. Louis BOUSQUET, *Directeur Agence Sud Nouvelle-Aquitaine EDEN PROMOTION*
- M. Arnaud DUCHET, *Directeur Général Délégué SEMDAS*

*Copie en RR
le 29.06.2021 + copie chrono*

En provenance de :

~~DRAC / SRA Nouvelle Aquitaine
Site de Poitiers
102 Grand Rue
CS 20552
86020 POITIERS Cedex~~

SGR 2 V20 MSR 2A 13-11377 12-13



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 086 882 3592 9



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

(Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

Ville de Royan
Hôtel de Ville (Fiche Redevance)
80 avenue de Pourcelles
17205 ROYAN Cedex

SS

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C803

CS 1802181



D 21.292

Service régional de
l'archéologie

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Affaire suivie par :
Sylvie BACH
05 46 43 11 49

**Fiche Redevance d'archéologie préventive
si demande volontaire de réalisation de diagnostic**

sylvie.bach@culture.gouv.fr

Références :

Livre V du Code du Patrimoine, Titre II, chap.IV,
L. 524-1 à L. 524-10 et R. 524-1 à R. 524.10

Je soussigné(e), Patrick MARENGO, Maire
représentant(e) légal(e) de La Ville de Royan
demande, de manière anticipée, la prescription d'un diagnostic archéologique, sans attendre la fin de l'instruction préalable aux travaux :

oui // non //
(Si oui, remplir les rubriques suivantes)

Localisation : ROYAN, CHARENTE-MARITIME
Surface déclarée dans le dossier : 0 m²

Une redevance a-t-elle déjà été perçue sur ces terrains ? oui // non //
(Si oui, fournir un justificatif)

Aménageur : Monsieur Patrick MARENGO

Coordonnées du maître d'ouvrage : Ville de Royan, Hôtel de Ville, 80 avenue de Pontcaillac
(identité, adresse, tél, fax) CS 80418 - 17205 ROYAN Cedex - Tél. 05 - 46 - 39 - 56 - 56

Statut (S.A., Sàrl, Sasu, etc.) : Collectivité Territoriale

N° SIRET : 21 703 061 00 13


Nature et destination des travaux projetés : ZAC Pousseau-Les Rullas

Ce projet est-il soumis à étude d'impact ? oui // non //

Surface définitive déclarée comme base d'imposition : 22.414 m²
(voir le code du patrimoine, Livre V notamment l'article L.524-7, II)

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus apportés.

Si les surfaces attestées dans le présent document diffèrent de celles qui seront mentionnées dans l'autorisation administrative correspondant à cette opération, un redressement pourra être adressé au pétitionnaire, à fin de perception d'une redevance complémentaire.

<p>Date et signature 28 JUIN 2021 Le Maire, Patrick MARENGO</p>	<p>Cachet </p>
--	---